



# LIGUE DE FOOTBALL DES PAYS DE LA LOIRE

Les inscriptions pour la Coupe Gambardella-Crédit Agricole 2019/2020 sont ouvertes sur FOOTCLUBS.  
Retrouvez ci-après toutes les modalités d'engagement pour vivre une nouvelle aventure !

- Tous les clubs ayant participé à la Coupe Gambardella-Crédit Agricole saison 2018/2019 sont pré engagés, **si vous souhaitez participer pour la saison 2019/2020, il suffit de donner votre accord.**  
Pour ce faire, connectez-vous à *Footclubs* :
  - 1 - Choisissez la saison 2019/2020 (sous le logo *Footclubs*)
  - 2 - Cliquez sur le menu « compétitions » puis sur la rubrique « engagements »
  - 3 - et enfin dans Avis Club, sélectionnez Accord.
  
- Pour les autres clubs non engagés en 2018/2019 souhaitant participer à la Coupe Gambardella-Crédit Agricole Saison 2019/2020, connectez-vous à *Footclubs* et formulez une demande d'engagement :
  - 1 – Choisissez la saison 2019/2020 (sous le logo *Footclubs*)
  - 2 – Cliquez sur le menu « compétitions » puis sur la rubrique « engagements »
  - 3 – Cliquez sur le bouton en bas à droite « Engager une équipe ».
  - 4 – Choisissez dans le Centre de Gestion (menu déroulant) : « Fédération Française de Football » et laissez-vous guider par les instructions.

## **NB : Clubs en cours de fusion**

Les clubs ayant des dossiers de fusion en cours ne doivent engager qu'une seule équipe en Coupe Gambardella- Crédit Agricole au nom d'un des clubs concernés par cette fusion.  
Les services administratifs de la L.F.P.L. procéderont à la régularisation de cet engagement au nom du club issu de la fusion dès que cette fusion aura été validée par le Bureau Exécutif ou le Comité de Direction.

## **Date limite d'engagement : Lundi 15 juillet 2019 –**

**Droit d'engagement : 26,00 Euros** (identique au droit d'engagement 2018/2019) dont le montant sera débité sur le compte du club.

Conformément au Règlement de la Coupe Gambardella-Crédit Agricole :

- Les clubs participant à une épreuve nationale seniors ont l'obligation de participer à cette compétition.
- Les autres clubs, y compris les ententes et les groupements, sont admis s'ils participent à un Championnat U19 (National, Régional ou Départemental), ou à un Championnat U18 **ou U17** (Régional ou Départemental)

## **IMPORTANT – (Article 7 § 3 du Règlement de la Coupe Gambardella-Crédit Agricole**

A partir de la saison 2019-2020 :

*Les joueurs doivent être qualifiés en conformité avec les Règlements Généraux et leurs Statuts.*

*Pour participer à l'épreuve, les joueurs licenciés amateurs ou sous contrat doivent être licenciés U18 et U17.*

*Les joueurs licenciés U16 peuvent également y participer à condition d'y être autorisés médicalement dans les conditions de l'article 73.1 des Règlements Généraux de la FFF.*

## **ATTENTION :**

Une demande d'engagement sur Footclubs doit être considérée comme un « **pré-engagement** » qui ne deviendra effectivement **un engagement** qu'**après avoir été confirmé par la Ligue de Football des Pays de la Loire** (votre statut passe de « pré-engagé » à « engagé »).

Dans le cas où vous ne souhaiteriez pas vous engager pour cette saison, merci d'indiquer « Refus ».

Pour toute demande de renseignements complémentaires, contacter le Service des Activités Sportives :  
Email : [competitions@lfpl.fff.fr](mailto:competitions@lfpl.fff.fr) - Tél. : 02 43 39 18 82